

Acquisition de véhicules et matériels divers - Programme 2005 - Demande de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le programme de renouvellement de véhicules et matériels pour l'année 2005 est préparé sur la base d'une enveloppe financière de 1 313 K€.

Il repose sur une analyse générale du parc à partir des éléments connus à ce jour. Il est sujet à évolution en fonction des résultats de contrôles réglementaires ou d'accidents survenant en cours d'année. Il peut également être étendu, à la faveur des résultats de consultations, à des véhicules dont l'âge ou le kilométrage risquent de générer des surcoûts de fonctionnement ou des immobilisations importantes.

Ainsi, le programme proposé pour l'ensemble des services, est le suivant :

Budget principal

Comptes 21.020.2158.511, 21.020.2182.511 et 21.020.2188.511, code service 32000

Les dépenses totales prévues au BP 2005 sont de **844 K€** se répartissant de la façon suivante :

*** Renouvellement et acquisition de véhicules**

Type	Véhicules à acquérir	Estimation
Véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	15	273 K€
Véhicules poids lourds	2	125 K€
Véhicules et engins spécifiques	3	210 K€
	Sous-total :	608 K€

*** Renouvellement de matériels et outillages suivant leur état de vétusté**

Secteur Espaces Verts	60 K€
Secteur Voirie	60 K€
Autres secteurs d'activité	60 K€
	Sous-total : 180 K€

*** Grosses réparations et renouvellement de gros outillage**

Parc Auto	56 K€
-----------	-------

Budgets annexes

Direction de l'Eau

Compte 21.2182.512 budget 02 code service 30700

- 2 véhicules légers	16 K€
- divers matériels	14 K€
	TOTAL 30 K€

Direction de l'Assainissement

Compte 21.2182.513 budget 03 code service 30800

- 2 véhicules légers	30 K€
- divers matériels	20 K€
	TOTAL 50 K€

Service de Soins A Domicile aux Personnes Agées

Compte 21.2182.519 budget 05 code service 50000

- 1 véhicule léger

12 K€

TOTAL**12 K€****Service des Forêts**

Comptes 21.2158.514 et 21.2182.514 budget 06 code service 34000

- 1 véhicule

24 K€

- divers matériels

3 K€

TOTAL**27 K€****Service des Déchets Urbains**

Compte 21.2154.95022 et 21.2182.95022 budget 07 code service 32000

- 2 véhicules poids lourds de collecte

325 K€

- 1 véhicule léger

25 K€

TOTAL**350 K€**

Dans le cadre de ce programme, il est prévu l'acquisition de véhicules propres susceptibles de bénéficier de subventions, notamment de la part de l'ADEME.

D'autre part, la Ville organisera, avec un commissaire priseur, une vente aux enchères destinée à céder des véhicules et matériels réformés ou dont elle n'a plus l'utilité (2 roues, berlines, fourgonnettes, fourgons, véhicules PL et spécifiques, matériels espaces verts et travaux publics et divers matériels provenant de l'ensemble des services).

Les subventions pour formation sollicitées auprès de l'ADEME ou autres organismes seront encaissées par décision modificative au budget de l'exercice courant, sur l'imputation 74.020.74718.20400 et réaffectées en dépenses sur l'imputation 011.020.6184.20400.

Les subventions pour les véhicules et matériels divers seront inscrites dès réception des notifications attributives en recettes, par décision modificative au budget de l'exercice courant, sur l'imputation 13.020.1311.511.32000 pour le budget principal, avec réaffectation en dépenses sur l'imputation 21.020.2182.511.32000.

Pour les budgets annexes, ces subventions seront affectées en recettes avec réaffectation en dépenses sur les imputations suivantes :

Direction de l'Eau

en recettes : 13.13118.512 budget 02 CS 30700

en dépenses : 21.2182.512 budget 02 CS 30700

Direction de l'Assainissement

en recettes : 13.13118.513 budget 03 CS 30800

en dépenses : 21.2182.513 budget 03 CS 30800

Service de Soins à Domicile aux Personnes Agées

en recettes : 13.1311.519 budget 05 CS 50000

en dépenses : 21.2182.519 budget 05 CS 50000

Service des Forêts

en recettes : 13.1311.514 budget 06 CS 34000

en dépenses : 21.2182.514 budget 06 CS 34000

Service des Déchets Urbains

en recettes : 13.1311.95022 budget 07 CS 32000

en dépenses : 21.2182.95022 budget 07 CS 32000

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels divers proposé ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à organiser avec un commissaire priseur une vente aux enchères des matériels et véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus l'utilité,
- autoriser l'encaissement du montant des ventes et reprises de véhicules et engins réformés,
- autoriser M. le Maire à procéder aux opérations d'ordre relatives aux ventes de véhicules et à l'inscription des crédits correspondants par décision modificative au budget de l'exercice courant.

Les recettes des ventes de véhicules et matériels réformés seront inscrites au budget de l'exercice courant sur l'imputation 77.020.775.32000 pour le budget principal et les imputations suivantes pour les budgets annexes :

Direction de l'Eau : 77.775 budget 02 CS 30700

Direction de l'Assainissement : 77.775 budget 03 CS 30800

Service de Soins A Domicile aux Personnes Agées : 019.775 budget 05 CS 50000

Service des Forêts : 77.775 budget 06 CS 34000

Service des Déchets Urbains : 77.775 budget 07 CS 32000.

- solliciter de l'ADEME ou autres organismes les subventions pour l'acquisition de véhicules propres ainsi que pour les éventuelles formations associées et autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2005.